



# EVRP Evaluation des Risques Professionnels



**Durée :**  
21 heures réparties  
sur 2 semaines

**Effectif :**  
3 à 10 personnes

**Public :**  
Personne chargée  
de mettre en œuvre  
une démarche  
d'évaluation des  
risques dans  
l'établissement.

**Prérequis :**  
Comprendre et parler  
le français.

**Réglementation :**  
Art. R4121 CT

## Objectifs pédagogiques

- Savoir faire l'inventaire des risques de chaque unité de travail de l'entreprise dans le but de planifier des actions de prévention afin de diminuer les accidents et maladies professionnelles.
- Mettre en œuvre une démarche participative d'EVRP dans l'établissement.

## Contenu

- Réglementation
- Notions de danger et de risque
- Différents acteurs de la prévention des risques
- Préparation de l'évaluation des risques
- Identification des risques
- Hiérarchisation des risques
- Élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions
- Rédaction du document unique (DU)
- Suivi et mise à jour des mesures préconisées

## Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Pédagogie** : Application de la démarche EVRP sur un cas pratique + Exercice inter-sessions.
- **Matériel** : Vidéoprojecteur, exemple de Document Unique, Grilles GPSST et DIGEST, Documents de l'INRS.
- **Encadrement** : Formateur EVRP, Ingénieur Santé-Sécurité au Travail, IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

## Modalités de suivi et d'évaluation

- **Évaluation** : Participation à l'ensemble des heures du cours et aux exercices pratiques.
- **Suivi** : Feuille d'émargement et attestation de fin de formation.

## Recyclage

- Formation de maintien et actualisation des compétences d'une journée de 7 heures tous les 2 ans.